

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		1	2	3	4
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013231743	JP525021CH16	FR0013241130	FR0013245297
3	Droit régissant l'instrument	français	japonais	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle		
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	69 600 000,00	300 000,00	500 000,00
9a.	Devise	EUR	JPY	EUR	SEK
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	01/18/2017	01/27/2017	03/09/2017	03/21/2017
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	01/18/2023	01/27/2022	03/09/2022	03/21/2022
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,125%	0,640%	Euribor 3m +105 bps	1,625%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		5	6	7	8
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013245289	FR0013245610	FR0013246493	FR0013241130
3	Droit régissant l'instrument	français	français	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	250 000,00	10 000 000,00	1 000 000,00	400 000,00
9a.	Devise	SEK	JPY	DKK	EUR
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	03/21/2017	03/30/2017	03/28/2017	04/07/2017
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	03/21/2022	03/30/2032	03/28/2022	03/09/2022
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon variable	coupon fixe	coupon variable	coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	Stibor 3m + 125 bps	1,135%	Cibor 3m + 85 bps	Euribor 3m + 105 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		9	10	11	12
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAA07 / US05584KAA60	US05583JAB89 / US05584KAB44	FR0013262920	JP525021AH75
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New York	Etat de New York	français	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	500 000,00	3 000 000,00	10 000 000,00
9a.	Devise	USD	USD	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	05/22/2017	05/22/2017	06/23/2017	07/26/2017
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	05/22/2022	05/22/2022	06/23/2022	07/26/2022
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	3,000%	Libor USD 3m + 122 bps	0,455%	0,463%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		13	14	15	16
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAC62 / US05584KAC27	FR0013309317	JP525021CJ14	JP525021FJ11
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français	japonais	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 250 000,00	300 000,00	38 400 000,00	23 700 000,00
9a.	Devise	USD	EUR	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	10/23/2017	01/11/2018	01/25/2018	01/25/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	10/23/2027	01/11/2023	01/25/2023	01/25/2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	3,500%	Euribor 3m + 50 bps	0,385%	0,734%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :				
		17	18	19	20	21
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021DJ13	FR0013312493	FR0013312501	FR0013323672	FR0013323664
3	Droit régissant l'instrument	japonais	français	français	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 100 000,00	1 000 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
9a.	Devise	JPY	EUR	EUR	EUR	EUR
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	01/25/2018	01/31/2018	01/31/2018	03/23/2018	03/23/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	01/25/2033	01/31/2024	01/31/2028	03/23/2023	03/23/2026
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,917%	0,875%	1,625%	Euribor 3m + 50 bps	1,375%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :				
		22	23	24	25	26
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013328465	AU3CB0252625	FR0013323672	FR0013332616	JP525021DJ70
3	Droit régissant l'instrument	français	Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)	français	français	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle			clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	70 000,00	330 000,00	200 000,00	420 000,00	66 100 000,00
9a.	Devise	EUR	AUD	EUR	CNH	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	04/16/2018	04/26/2018	05/03/2018	05/11/2018	07/12/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	10/16/2031	04/26/2028	03/23/2023	05/11/2023	07/12/2023
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,000%	4,500%	Euribor 3m + 50 bps	4,950%	0,645%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).					
35		dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		27	28	29	30
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur	JP525021EJ79	JP525021CJ71	US05583JAF93 / US05584KAF57	US05583JAD46 / US05584KAD00
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021EJ79	JP525021CJ71	US05583JAF93 / US05584KAF57	US05583JAD46 / US05584KAD00
3	Droit régissant l'instrument	japonais	japonais	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	40 000 000,00	10 900 000,00	750 000,00	500 000,00
9a.	Devise	JPY	JPY	USD	USD
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	07/12/2018	07/12/2018	09/12/2018	09/12/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	07/12/2028	07/12/2028	09/12/2023	09/12/2023
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,989%	0,989%	4,000%	Libor USD 3m + 124 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		31	32	33	34
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAE29 / US05584KAE82	FR0013368115	FR0013368123	US05584KAE82
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français	français	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle			clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	750 000,00	13 000,00	50 000,00	100 000,00
9a.	Devise	USD	EUR	EUR	USD
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	09/12/2018	09/28/2018	09/28/2018	10/05/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	09/12/2028	09/28/2029	09/27/2030	09/12/2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,625%	2,116%	2,200%	4,625%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).				
35		dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet



		Informations quantitatives/qualitatives :				
		35	36	37	38	39
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013375623	JP525021EK19	JP525021CK11	JP525021DK10	FR0013398971
3	Droit régissant l'instrument	français	japonais	japonais	japonais	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	3 000 000,00	50 000 000,00	66 200 000,00	25 000 000,00	10 000 000,00
9a.	Devise	JPY	JPY	JPY	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	10/30/2018	01/25/2019	01/25/2019	01/25/2019	01/30/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	10/30/2028	01/25/2024	01/25/2024	01/25/2029	01/30/2034
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,010%	1,258%	1,258%	1,499%	1,723%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).					
35		dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :				
		40	41	42	43	44
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013412343	FR0013426921	FR0013426939	FR0013426954	FR0013429073
3	Droit régissant l'instrument	français	français	français	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)					
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	36 000 000,00	4 500 000,00	15 100 000,00	1 250 000,00
9a.	Devise	EUR	JPY	JPY	JPY	EUR
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	04/01/2019	06/24/2019	06/24/2019	06/24/2019	06/26/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	04/01/2025	06/24/2024	06/24/2026	06/22/2029	09/26/2024
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,000%	0,562%	0,634%	0,794%	0,625%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		45	46	47	48
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur				
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013412343	FR0013455540	JP525021CKC7	JP525021DKC5
3	Droit régissant l'instrument	français	français	japonais	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)			clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	50 000,00	1 000 000,00	46 500 000,00	7 100 000,00
9a.	Devise	EUR	EUR	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	09/09/2019	10/24/2019	12/12/2019	12/12/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	04/01/2025	02/24/2027	12/12/2024	12/12/2029
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,000%	0,500%	0,499%	0,683%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée	dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet